



ASSOCIATION TUTÉLAIRE NORD-AUVERGNE

# PROJET ASSOCIATIF

## 2021 | 2026



Association Loi 1901 reconnue Organisme d'intérêt général à caractère social, affiliée à l'UNAPEI et membre de la FNAT.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE NORD-AUVERGNE



# Table des matières

<b>1</b>	Introduction de la Présidente.....	5
<b>2</b>	Les origines et la vocation de l'Association.....	6
<b>3</b>	Les valeurs de l'Association.....	7
<b>4</b>	Principes d'action.....	8
<b>5</b>	La place de l'Association dans le paysage local.....	8
<b>6</b>	Un rôle de veille et d'alerte.....	9
<b>7</b>	La gouvernance associative.....	9
<b>8</b>	Les orientations associatives.....	10
<b>9</b>	La communication du projet associatif.....	11



# 1

## Introduction de la Présidente

Le Projet associatif de l'Association Tutélaire Nord-Auvergne en faisant référence à ses origines dresse un état des lieux de sa situation et dessine les lignes directrices de son action pour les 5 prochaines années.

Il a pour objectif de rappeler quelles sont les valeurs qui ont présidé à sa création en les actualisant pour les adapter à l'évolution législative, sociale et sociétale. Ces valeurs doivent être présentes en permanence à l'esprit de tous ceux qui agissent au nom de

l'Association pour dicter leur conduite. Elles sont mises en oeuvre au profit des personnes protégées dont la charge nous est confiée en raison de leur vulnérabilité liée à l'âge, à la santé ou au handicap.

L'Association a pour mission de leur garantir un accompagnement à la fois conforme à la nature de la mesure judiciaire dont elles font l'objet, basé sur le respect et animé par le souci de les amener vers plus de reconnaissance et d'autonomie.



# 2 | Les origines et la vocation de l'Association

L'ATNA (Association Tutélaire Nord-Auvergne) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sous l'impulsion de 3 Associations militant en commun au sein de la FNAT (Fédération Nationale des Associations Tutélaire), à savoir : l'AT 63 (Clermont-Ferrand et Riom), l'ATM (Montluçon) et l'ATIVER (Vichy).

Cet engagement commun dans la volonté de se mobiliser au service des populations fragilisées par la maladie, la situation de handicap mental ou moteur, le vieillissement ou l'exclusion sociale, leur a permis de s'engager sereinement dans un processus de fusion en 2014.

Ce processus de fusion a découlé d'une collaboration étroite et approfondie sur les valeurs partagées animant chacune des parties : laïcité, neutralité politique, humanisme. Il s'est traduit par la volonté de mettre en commun expérience, savoir-faire, moyens humains et matériels afin de créer une synergie propre et garantir un meilleur service pour les majeurs accompagnés.

Le souhait de l'Association a été de maintenir chaque site afin d'assurer une relation de proximité avec les usagers et leur entourage, les tribunaux et les autorités de contrôle et de tarification pour l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme et de l'Allier (bassins de Montluçon et de Vichy).

L'objet principal de l'Association est d'exercer toutes mesures judiciaires de protection individuelle des personnes vulnérables du fait de leur âge et/ou de la maladie et d'exercer la protection des biens desdites personnes.

A titre accessoire, l'Association peut :

- Exercer toutes mesures d'accompagnement social que l'Etat, les collectivités territoriales, des personnes morales publiques ou privées, des personnes physiques voudraient lui confier ;
- Exercer la charge de mandat de protection future, sous seing privé ou notarié ;
- Créer, organiser, gérer des services au profit des usagers ;
- Développer l'accueil, le soutien, auprès des familles et des tuteurs familiaux ainsi qu'une information sur les métiers de la tutelle en réponse à toute demande qui lui serait adressée.

L'Association est actuellement présidée par Joëlle Begon et elle est dirigée par Jean-Christophe Chapelier. Elle exerce environ 2 500 mesures de protection juridique assurées par des mandataires titulaires du Certificat National de Compétence (CNC) et 70 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) dans l'Allier. Elle emploie une centaine de salariés. L'Association est reconnue d'intérêt général à caractère social depuis 2020.



# 3

## Les valeurs de l'Association

### L'humanisme

« Le soin est un humanisme<sup>1</sup> ». L'Association souhaite protéger la personne dans ses droits et ses besoins en lui assurant un cadre de vie basé sur la confiance, le respect mutuel ainsi que le respect de sa dignité. Elle appuie son action notamment sur la mise en oeuvre des dispositions légales, réglementaires et déclaratives (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Lois du 2 janvier 2002, 5 mars 2007, 23 mars 2019).

### La neutralité

L'Association respecte les convictions religieuses, philosophiques et politiques des majeurs protégés et les accompagne au quotidien dans l'exercice de leurs droits civils et citoyens. Pour faire vivre cette neu-

tralité, elle met en place des actions de formation et d'analyse de la pratique professionnelle. Par ailleurs, elle assure une veille sur le respect de cette valeur par l'action soutenante des encadrants.

### La bientraitance

L'Association se donne pour mission essentielle d'offrir aux personnes protégées des accompagnements garantissant la bientraitance.

Elle se traduit par :

- le respect de leur intégrité physique, psychique, ainsi que de leur intimité et de leur dignité,
- la diffusion d'une information accessible, individuelle et loyale à l'utilisateur et à ses proches,
- le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur,
- la garantie de conditions de vie à domicile et de prise en charge, pour les

personnes accompagnées en établissement, respectueuses de leurs besoins et de leurs choix.

### L'engagement

L'activité de l'Association repose sur l'engagement des bénévoles dans la vie associative et l'implication des salariés dans leur métier.

Ainsi, les administrateurs élaborent eux-mêmes le projet associatif. L'engagement de chaque administrateur au sein de l'Association suppose à la fois une adhésion au projet, aux statuts et aux valeurs associatives.

Ce projet associatif sert ensuite de fil rouge pour l'ensemble de l'équipe en ce qu'il donne du sens à l'action et qu'il lui permet d'élaborer un projet de service en cohérence avec celui-ci.

### L'accompagnement de la personne protégée

L'Association aide l'utilisateur à connaître et à développer ses potentialités en favorisant sa participation à la vie sociale sur le plan professionnel, relationnel et dans l'exercice de ses droits civiques et civils. « Favoriser l'autonomie, c'est alors faire attention aux capacités de la personne pour en être témoin<sup>2</sup> ».



<sup>1</sup> Cynthia Fleury  
<sup>2</sup> Paul Ricoeur

# 4

## Principes d'action



Les principes d'action sont les règles de conduite que les parties prenantes de l'Association mettent en œuvre pour faire vivre les valeurs et qui guident l'action au quotidien. Il s'agit de :

### La qualité du service rendu :

- Savoir accueillir la personne quelle que soit la fonction occupée au sein de l'Association.
- Respecter la neutralité.
- S'adapter à la personne.
- Développer le savoir-être qui permet une posture basée sur l'écoute active, la recherche du dialogue, la confiance, l'authenticité de la relation, l'humilité, le respect mutuel, la transparence.

### La professionnalisation des personnels

- Organiser des temps institutionnels

permettant de rappeler les valeurs défendues par l'Association.

- Soutenir et accompagner les équipes.
- Proposer des actions de formation régulières.
- Instituer des temps d'analyse de la pratique professionnelle.

### La garantie de la mise en œuvre de législations spécifiques (Lois 2002/2007/2019) qui placent la personne au cœur du dispositif

- Faire participer et rechercher l'adhésion de la personne protégée à l'élaboration de son projet personnalisé.
- Favoriser la libre expression de ses besoins et souhaits personnels.
- Respecter sa liberté de choix.

# 5

## La place de l'Association dans le paysage local

L'ATNA bénéficie d'une place particulière dans le paysage local tant au niveau géographique qu'au niveau de son activité. Elle est présente sur 2 départements : Allier et Puy-de-Dôme et sur 4 sites : Montluçon, Vichy, Clermont-Fd, Riom. Elle développe avec les acteurs locaux des partenariats sur des projets d'activité. Plus particulièrement, elle entretient des liens historiques et partage des valeurs familiales avec les Associations que sont l'Association Départementale d'Insertion Sociale (ADIS) et l'Association Départementale Amis, Parents, handicapés

mentaux du Puy-de-Dôme (ADAPEI 63). Ces différents liens participent d'une bonne cohérence et coordination des actions d'accompagnement des personnes prises en charge à domicile ou en établissement.

Son action bénéficie de la reconnaissance des personnes accompagnées, des familles, des partenaires ainsi que des autorités de tarification.

Elle souhaite continuer cette ouverture vers l'extérieur en développant encore davantage ses liens avec l'environnement local.



# 6 | Un rôle de veille et d'alerte



Elle conduit une mission de service public et d'intérêt général, au nom et à la demande des pouvoirs publics. C'est un partenaire de l'action sociale départementale (Allier et Puy-de-Dôme) intégré aux dispositifs et instances de coordination du Département, de la Région et de l'État.

A ce titre, elle participe au dialogue et à la réflexion engagée par les responsables politiques de l'action sociale : elle révèle des besoins, formule des propositions et constitue un lien entre les différents acteurs, notamment entre le corps social et les personnes vulnérables.

Au plan national ; l'Association œuvre pour une meilleure reconnaissance et défense des droits des personnes qu'elle accompagne. Ainsi, elle adhère à la FNAT (Fédération Nationale des Associations Tutélaires) dont elle est co-créatrice. Elle participe à ses manifestations et groupes de travail.

Elle adhère aussi à l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis).

Au plan régional et local l'Association a également des liens de collaboration et d'adhésion avec plusieurs structures de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : UNAPEI ARA, URIOPSS ARA.

L'ATNA travaille régulièrement avec les organismes formateurs en travail social de la région Auvergne et accueille en stage, chaque année, des élèves travailleurs sociaux.

En outre, elle est impliquée dans diverses Associations œuvrant dans le milieu du handicap sur les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme notamment :

- L'Association ACACIAS à Vichy.
- Le réseau PRISME (réseau des professionnels du secteur social) de l'agglomération vichyssoise.
- CLIC 63 (Centres locaux d'information et de coordination).

Enfin, l'Association participe aux rencontres interservices Mandataires Judiciaires à la Protection Juridique des Majeurs (MJPM) du département du Puy-de-Dôme pour des échanges sur les pratiques professionnelles et les problématiques communes.

# 7 | La gouvernance associative

La gouvernance associative s'appuie sur les statuts et un règlement intérieur qui déterminent les attributions des organes dirigeants de l'Association (assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conseil d'administration et bureau) et définissent les missions du Président, du Trésorier, du Secrétaire et de leurs adjoints.

Le conseil d'administration est composé de 12 à 21 personnes et le bureau de 5 à 9 personnes.

Des réunions régulières de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau sont organisées. Elles se tiennent alternativement sur les différents sites.

L'Association organise des commissions thématiques sur différents sujets auxquelles elle associe les administrateurs, les adhérents et parfois les salariés.



Quatre axes stratégiques ont été retenus par les membres du Conseil d'administration pour les cinq ans à venir :

## 1<sup>er</sup> AXE STRATEGIQUE : GARANTIR LA PERENNITE DE L'Association

**Objectif n°1 : Favoriser les adhésions et l'accompagnement des adhérents**

L'Association est attachée à faire connaître son action. Elle souhaite encourager de nouvelles adhésions et porter une attention particulière à l'accueil et à l'intégration des nouveaux adhérents.

**Objectif n°2 : Garantir la professionnalisation et la valorisation des métiers de la Protection Juridique des Majeurs (PJM)**

L'Association se donne pour objectif de développer des actions de formation pour garantir les bonnes pratiques dans le respect des valeurs associatives et de soutenir les actions de la FNAT concernant la valorisation des métiers de la PJM.

## 2<sup>e</sup> AXE STRATEGIQUE : LE PARTAGE D'UNE CULTURE DE L'ETHIQUE

**Objectif n°1 : Intégrer dans les pratiques les valeurs promues par l'ATNA**

L'Association a pour projet de mettre en place une commission thématique « Ethique » associant adhérents et salariés dont l'objet sera de soutenir la cohérence entre les principes d'action et les valeurs identifiés dans le Projet associatif et les pratiques de terrain.

Elle est attachée à la participation des usagers (groupes de parole et/ou enquêtes de satisfaction) et à

l'accompagnement des membres du personnel par l'équipe de direction.

## 3<sup>e</sup> AXE STRATEGIQUE : LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

**Objectif n°1 : Développer la communication externe**

L'Association a choisi de renforcer sa communication en mettant en place une Commission « Communication » destinée à définir des actions pour être plus visible des acteurs et partenaires locaux

**Objectif n°2 : Améliorer la communication interne**

L'Association entend pérenniser les liens entre les différents sites et les renforcer entre gouvernance et salariés en se dotant d'outils plus dynamiques.

## 4<sup>e</sup> AXE STRATEGIQUE : LA REFLEXION SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

**Objectif n°1 : Réaliser un état des lieux et poser un diagnostic**

L'Association veut s'inscrire dans une démarche de sensibilisation à l'impact environnemental de son activité et souhaite mettre en place une commission « Environnement » composée de salariés et d'adhérents.

**Objectifs n°2 : Identifier des thèmes de travail**

Suite à l'état des lieux, l'Association identifiera des axes de travail qui pourraient permettre d'initier une activité plus respectueuse de l'environnement.

# 9

## La communication du projet associatif

Le projet associatif fait l'objet d'une présentation et d'une validation de l'assemblée générale.

Il est remis aux adhérents, aux usagers aux salariés, aux autorités de ta-

rification, aux partenaires, aux invités des assemblées générales et à toute personne qui fait preuve d'intérêt pour l'Association.

Il est également diffusé sur le site internet.

**L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie associative sera suivie et réalisée par le Conseil d'administration chaque année.**





## Contacts :

### SITE DE CLERMONT-FERRAND

📍 2, rue du Ressort  
63100 CLERMONT-FERRAND  
☎ **04 73 98 50 30**  
📠 04 73 98 50 39  
✉ [contact63@atna-asso.fr](mailto:contact63@atna-asso.fr)

### SITE DE MONTLUÇON

📍 10, quai Forey  
03100 MONTLUÇON  
☎ **04 70 28 17 91**  
📠 04 70 28 95 50  
✉ [montlucon@atna-asso.fr](mailto:montlucon@atna-asso.fr)

### SITE DE RIOM

📍 4, allée des Tilleuls  
63200 RIOM  
☎ **04 70 15 00 20**  
📠 04 73 33 34 34  
✉ [riom@atna-asso.fr](mailto:riom@atna-asso.fr)

### SITE DE VICHY

📍 6, boulevard du Sichon  
03200 Vichy  
☎ **04 70 97 40 42**  
📠 04 70 97 40 44  
✉ [vichy@atna-asso.fr](mailto:vichy@atna-asso.fr)

### SITE DE VICHY - MASP

📍 19, place Jean Epinat  
03200 Vichy  
☎ **04 70 50 19 40**  
📠 04 70 50 19 41  
✉ [vichymasp@atna-asso.fr](mailto:vichymasp@atna-asso.fr)

### SITE INTERNET

**[www.atna-asso.fr](http://www.atna-asso.fr)**